



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 512 (2022)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 1^{er} décembre 2021 le règlement suivant :

Règlement no 512 (2022) : Règlement no 512 (2022) remplaçant le règlement 512 (2021) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 6 décembre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 décembre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 décembre 2021.

Donné à Carignan, ce 6 décembre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière